

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
 Nom commercial : H Paintstik® Green

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle., Utilisation professionnelle  
 Utilisation de la substance/mélange : Marquage.

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

LA-CO Industries Europe S.A.S.  
 Parc Industriel de la Plaine de  
 l'Ain - Allée des Combes.  
 01150.BLYES.France.  
 Phone: +33 (0)4 74 46 23 23  
 Fax: +33 (0)4 74 46 23 29  
 E-mail: info@eu.laco.com  
 Web: http://www.markal.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Eye Irrit. 2 H319  
 Skin Sens. 1 H317  
 Carc. 1B H350  
 STOT RE 1 H372

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) : Danger  
 Composants dangereux : cobalt titanate green spinel C.I. 77377  
 Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H350 - Peut provoquer le cancer  
 H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
 Conseils de prudence (CLP) : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation  
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
 P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées  
 P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation  
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

# H Paintstik® Green

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection  
P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise  
P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser  
P405 - Garder sous clef  
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale une installation d'élimination des déchets autorisée

### 2.3. Autres dangers

PBT: pas encore évalué

vPvB: pas encore évalué

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
sebacic acid	(n° CAS) 111-20-6 (Numéro CE) 203-845-5	20 – 40	Non classé
barite	(n° CAS) 13462-86-7 (Numéro CE) 236-664-5	10 – 30	Non classé
disodium dihydrogenpyrophosphate	(n° CAS) 7758-16-9 (Numéro CE) 231-835-0	10 – 20	Eye Irrit. 2, H319
cobalt titanate green spinel C.I. 77377	(n° CAS) 68186-85-6 (Numéro CE) 269-047-4	5 – 10	Skin Sens. 1, H317 Carc. 1B, H350i STOT RE 1, H372

Textes des phrases R et H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Faire boire beaucoup d'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Peut provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.

# H Paintstik® Green

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. oxydes métalliques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. EN469.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et récolter comme tout solide.

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les fumées, poussières.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

Produits incompatibles : Acides forts, bases, agents oxydants forts, agents réducteurs.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Marquage.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Évitez la dispersion des poussières dans l'air (c'est à dire, la compensation des surfaces de la poussière avec de l'air comprimé). Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Porter des gants imperméables aux poussières. Utilisez des gants en caoutchouc. EN 374.

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. EN 166.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements imperméables. EN702.

Protection des voies respiratoires : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez respirateur purificateur d'air équipé de cartouches de filtrage particulaire. EN 12083.

# H Paintstik® Green

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Un marqueur de crayon comme solide.
Couleur	: Vert(e).
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 66 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 151 °C
Température d'auto-inflammation	: 570 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: > 1
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

#### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs forts. Agents oxydants forts. Bases fortes. Acides forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. oxydes métalliques.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

barite (13462-86-7)	
DL50 orale rat	15000 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	15000.000 mg/kg de poids corporel
cobalt titanate green spinel C.I. 77377 (68186-85-6)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg no deaths occurred
sebacic acid (111-20-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

# H Paintstik® Green

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

<b>disodium dihydrogenpyrophosphate (7758-16-9)</b>	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg No mortality observed
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 0.58 mg/l/4h

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	: Non classé
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	: Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	: Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	: Non classé
<b>Cancérogénicité</b>	: Peut provoquer le cancer.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	: Non classé
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>	: Non classé
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</b>	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

<b>cobalt titanate green spinel C.I. 77377 (68186-85-6)</b>	
Indications complémentaires	lungs; inhalation
<b>Danger par aspiration</b>	: Non classé

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

<b>sebacic acid (111-20-6)</b>	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l Danio rerio 96 h; no mortality was observed
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l 48 h

<b>disodium dihydrogenpyrophosphate (7758-16-9)</b>	
CL50 poisson 1	1380 ppm 24 h, read across category approach
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l 48 h, read across category approach

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>barite (13462-86-7)</b>	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

<b>sebacic acid (111-20-6)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>barite (13462-86-7)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Ne bioaccumule significativement.

<b>sebacic acid (111-20-6)</b>	
Log Pow	1.5

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

<b>H Paintstik® Green</b>	
PBT: pas encore évalué	
vPvB: pas encore évalué	

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer dans une installation de collecte des déchets homologuée.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon le catalogue européen des déchets (EWC) devrait être utilisé.

# H Paintstik® Green

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Code H : H13 - «Sensibilisant»: substances et préparations qui, par inhalation ou pénétration cutanée, peuvent donner lieu à une réaction d'hypersensibilisation telle qu'une nouvelle exposition à la substance ou à la préparation produit des effets néfastes caractéristiques.  
H7 - «Cancérogène»: substances et préparations qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent produire le cancer ou en augmenter la fréquence.  
H4 - «Irritant»: substances et préparations non corrosives qui, par contact immédiat, prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses, peuvent provoquer une réaction inflammatoire.  
H5 - «Nocif»: substances et préparations qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent entraîner des risques de gravité limitée.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) :

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 14.6.3. Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 0 %

##### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

### SECTION 16: Autres informations

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Indications de changement:

Informations sur la classification SGH. format révisé. Sections révisées : 1 - 16.

Abréviations et acronymes:

	ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists)
	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques
	TSCA: Toxic Substances Control Act

# H Paintstik® Green

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### Sources des données

: SIAE (substances Système européen d'information chimical, Consulté à: <http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=clacgi> ACGIH 2000 .. Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a enregistré la liste des substances. Consulté à <http://echa.europa.eu/>.  
Kristen Forsberg et S.Z. Mansdorf, "Guide de sélection rapide de vêtements de protection chimique", cinquième édition.  
National Fire Protection Association; Guide de protection contre l'incendie à des matières dangereuses; 10e édition.  
Directives de règlement (CE) n ° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 Décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant 67/548 / CEE et 1999/45 / CE, et modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006.

### Autres informations

: Aucun(e).

### Textes des phrases R-,H- et EUH:

Carc. 1B	Cancérogénicité, Catégorie 1B
Carc. 1B	Cancérogénité (inhalation) Catégorie 1B
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H350	Peut provoquer le cancer
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
R36	Irritant pour les yeux
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation
R48/23	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation
R49	Peut provoquer le cancer par inhalation
T	Toxique
Xi	Irritant
Xn	Nocif

### Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Carc. 1B	H350	Méthode de calcul
STOT RE 1	H372	Jugement d'experts

LA-CO EU CLP SDS France

**SDS Prepared by:** The Redstone Group, LLC  
6077 Frantz Rd.  
Suite 206  
Dublin, OH USA 43016  
T 614-923-7472  
[www.redstonegrp.com](http://www.redstonegrp.com)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*